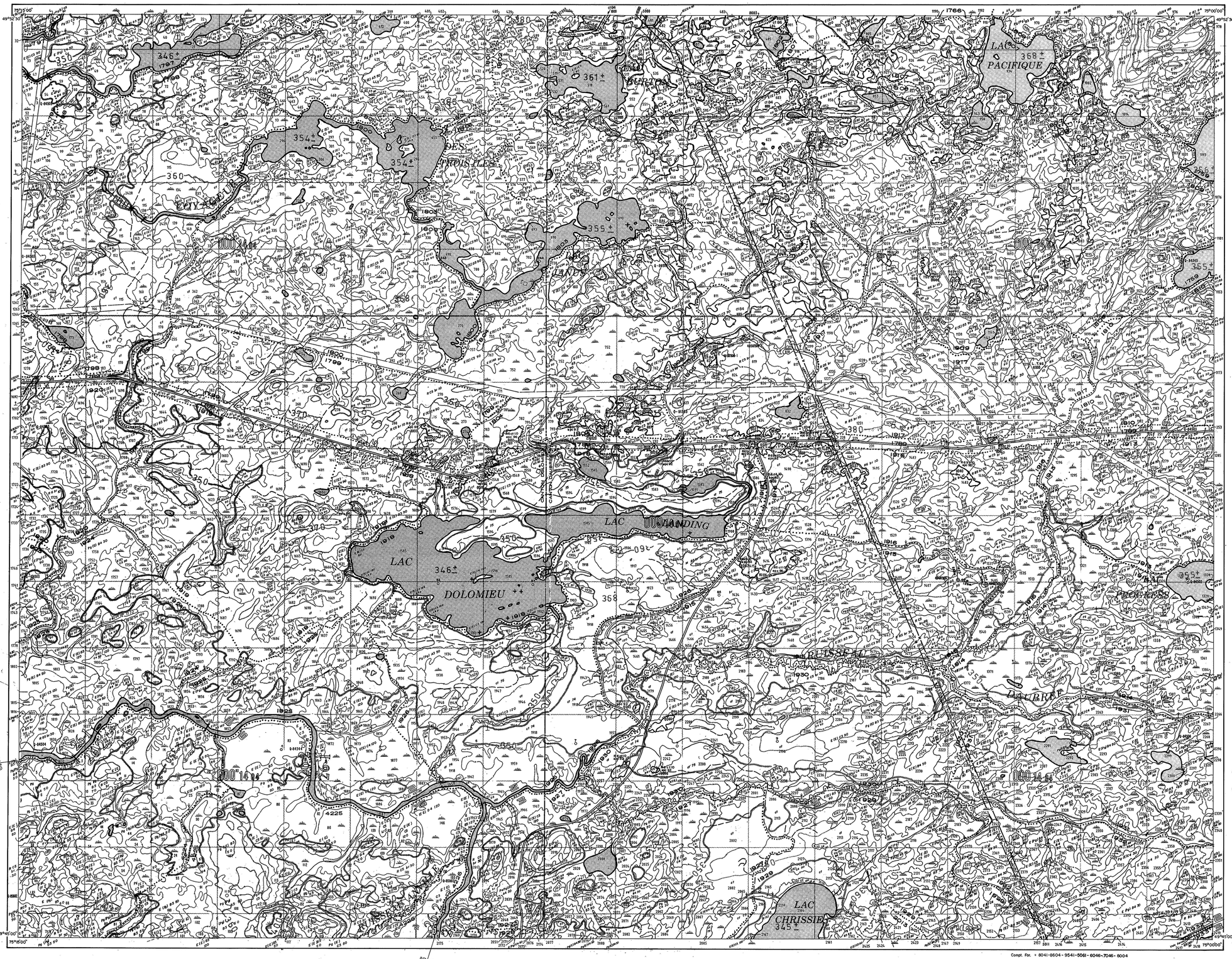

Compt. For. : 8041-8604 - 9541-5061 - 6046-7046 - 8004

A jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et ma pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— — de division de recensement
— — de municipalité
— — de canton, de seigneurie
— — de paroisse
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive irrégulière
Coupe par bandes
Coupe à deuxième cycle et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de sauvetage
Coupe de récupération (ou à pied)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Scarifiage mécanique
Fauche sous les lignes (sablée/sous-de fibres)

N.B. Ces interventions impliquent des perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à pruche
— — à mélèze
— — plantation
Pessière
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupant plus de 75% de la portée-tiges.)
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à épinette noire et/ou épin. rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à épinette noire ou épinette
— — plantation d'épinette blanche
— — plantation d'épinette de Norvège
— — plantation d'épinette noire
— — à épinette rouge
Sapinière
— — de sapin et/ou épin. blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à pruche
— — plantation de sapin baumier
Pinède à pin blanc
— — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)

Résineux	R
à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
à pin gris	R (PG)
à pin rouge	R (PR)
à pruche	R (PR)
à mélèze	R (MEL)
plantation	R (P)
Pessière (épinette noire et/ou épin. rouge occupant plus de 75% de la portée-tiges.)	E (E)
à thuya (cèdre)	E (C)
à pruche	E (PR)
à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
à pin rouge	E (PR)
à pin gris	E (PG)
à épinette noire	E (E)
plantation épinette blanche	E (EB)
plantation d'épinette de Norvège	E (EN)
plantation d'épinette noire	E (EN)
à épinette rouge	E (ER)
Sapinière de sapin et/ou épin. blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (S)
à thuya (cèdre)	S (C)
à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
à pin gris	S (PG)
à pin rouge	S (PR)
à pruche	S (PR)
plantation de sapin baumier	S (S)
Pinède à pin blanc (le pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)	P (PB)
Pinède à pin rouge (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	P (PR)
Pinède à pin gris (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	P (PG)
avec thuya (cèdre)	P (C)
avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (E)
avec mélèze	P (MEL)
avec pruche	P (PR)
avec sapin et/ou épinette blanche	P (S)
(plantation)	P (P)
Cédrière (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
à mélèze	C (MEL)
à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
à pin gris	C (PG)
à pruche	C (PR)
à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
(plantation)	C (P)
Pruchière (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)
à thuya (cèdre)	Pr (C)
à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
à mélèze	Pr (MEL)
à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
à pin gris	Pr (PG)
à pin rouge	Pr (PR)
à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
(plantation)	Pr (P)
Mélèzin (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Mel (Mel)
à thuya (cèdre)	Mel (C)
à épinette noire et/ou épinette rouge	Mel (E)
à pin blanc et/ou pin rouge	Mel (PB)
à pin rouge	Mel (PR)
à pin gris	Mel (PG)
à sapin et/ou épinette blanche	Mel (S)
(plantation de mélèze européen)	Mel (E)
(plantation de mélèze japonais)	Mel (J)
(plantation de mélèze hybride)	Mel (H)

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR)
— — — — avec mélèze	F1 (E)	F1 (E)
— — — — avec épinette noire	F1 (E)	F1 (E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	BB (S)	BB (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)
— — — — avec pin gris	BB (PG)	BB (PG)
— — — — avec pin blanc	BB (PB)	BB (PB)
— — — — avec pin rouge	BB (PR)	BB (PR)
— — — — avec mélèze	BB (E)	BB (E)
Bouleau à bouleaux jaunes avec sapin	BJ (S)	BJ (S)
— — — — avec épinette	BJ (E)	BJ (E)
— — — — avec résineux	BJ (R)	BJ (R)
Peuplier avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB)
— — — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG)
— — — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— — — avec résineux	Pe (R)	Pe (R)
Cédrière rouge résineux	Cedr (R)	Cedr (R)
Frênière résineux	Fr (R)	Fr (R)
Érablière résineux	Er (R)	Er (R)
— à pin blanc	Er (PB)	Er (PB)
— à pin rouge	Er (PR)	Er (PR)
Mélanges à feuillus tolérants	M (F)	M (F)
— — sur station humide	M (F)	M (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F1
— — d'essences tolérantes	F2
— — sur station humide	F3
— — (plantation)	F (P)
Bouleau à bouleaux blancs	BB
— — (plantation)	BB (P)
Peuplier (peuplier faux-tremble)	Pe (Pe)
Frênière rouge	Fr
Érablière	Er
— à bouleaux jaunes	Er (BJ)
— à bouleaux blancs	Er (BB)
— à feuillus tolérants	Er (F)
— à feuillus d'essences intolérantes	Er (F1)
Plantation d'érable à sucre	Er (P)
— de bouleau jaune	BJ (P)
— de peuplier	Pe (P)
— de peuplier hybride	Pe (H)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Brûlis	B

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	Agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	CP
Coupe partielle en bordure	CPB
Coupe partielle par bande	CPB
Coupe partielle plus épaisse légère	CPL
Chablis partiel	CPV
Chablis total	CT
Brûlé partiel	BPV

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	CT
Brûlis	BV
Chablis total	CTV
Chablis partiel	CPV
Erosion	E
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
110	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-50 (ans)	30-70 (ans)
80-50	30-80
90-50	30-90
90-50	50-90
120-50	50-120
120-70	70-120

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Je (jeune irrégulière): Peuplé à dominance de haut tallis(+), majorité des tiges entre 0 et 30 ans; autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vi (vieux irrégulière): Peuplé à dominance de haut tallis(+), majorité des tiges entre 60 et 90 ans; autres peuplements: majorité des tiges ont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A 70%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 50%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 30%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 40 %	°
Forte	41 à 50 %	°°
Extrême	51 % et plus	°°°

Superficie exclurde de pentes inférieures à 1 ha.

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 9E1 C3 up 50% 6C

S — sélectionnée
9 — classe de pente
E — classe d'âge
1 — classe de hauteur
C — classe de densité
3 — classe de couvert
up — sous groupe d'essences
50% — groupement d'essences

R C5 d 6B 3

R — résineux
C — classe de pente
5 — classe d'âge
d — année de l'origine
6 — classe de hauteur
B — classe de densité
3 — type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. : D.G.R. CONSULTANTS (UG 26-1)) SIGNATURE:

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. : COUILLARD, SAMSON & ASS. (UG 26-2)) SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1984-85; Année de publication: 1985-86; Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 26-1*
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 2*
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 000 14 04
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 40306
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 98400
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 1931*
Région écologique: 12b
Municipalité régionale de comté:

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 15/8/84, 1/9/85
Déclinaison magnétique: 17° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-J-4 S.E.	32-J-3 S.O. S.E.	32-J-2 S.O.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
32-G-13 S.E.	32-G-14 S.O. S.E.	32-G-15 S.O.
N.E.	N.O. N.E.	N.O.
32-G-12	32-G-11	32-G-10

32 G/14 S.E.